

Français

Garantie Limitée à un (1) an.

Les obligations d'Apple pour le présent produit matériel au titre de la présente Garantie se limitent aux dispositions figurant ci-après :

Apple Sales International garantit le présent produit matériel de marque Apple contre les vices de fabrication et de matière dans des conditions normales d'utilisation pour une période de UN (1) AN à compter de la date d'achat au détail par l'acheteur, utilisateur final initial, (« Période de Garantie »). Si un vice du produit matériel apparaît et qu'une réclamation valable est reçue au cours de la Période de Garantie, Apple, à son choix, et sous réserve des dispositions légales, (1) réparera le vice du produit matériel gratuitement en utilisant des pièces de rechange neuves ou remises à neuf, ou (2) échangera le produit avec un produit neuf ou fabriqué à partir de pièces neuves ou pièces remises à neuf et qui est fonctionnellement équivalent au produit d'origine, ou (3) remboursera le prix d'achat du produit. Apple pourra vous demander de remplacer des pièces défectueuses par des pièces neuves ou remises à neuf pouvant être installées par l'utilisateur que Apple fournira conformément à son obligation de garantie. Un produit ou une pièce de rechange, y compris une pièce pouvant être installée par l'utilisateur qui aura été installée conformément aux instructions fournies par Apple, sera garanti pour la plus longue des durées suivantes : la durée restant à courir de la garantie du produit d'origine ou une durée de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date du remplacement ou de la réparation. Lorsqu'un produit ou une pièce est échangé, toute pièce de rechange devient votre propriété et la pièce échangée devient la propriété d'Apple. Les pièces fournies par Apple conformément à son obligation de garantie doivent être utilisées pour les produits pour lesquels le service de garantie est réclamé. Lorsqu'un remboursement est effectué, le produit pour lequel le remboursement est fourni doit être retourné à Apple et devient la propriété d'Apple.

CETTE GARANTIE N'AFPECTE NI NE LIMITE VOS DROITS LEGAUX DE GARANTIE

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

La présente Garantie Limitée s'applique uniquement aux produits matériels fabriqués par ou pour le compte d'Apple qui peuvent être identifiés par la marque « Apple », le nom commercial ou le logo Apple qui y est apposé. La Garantie Limitée ne s'applique pas à tout produit matériel non Apple ni à tout logiciel, même s'ils sont emballés ou vendus avec le produit matériel Apple. Les fabricants, fournisseurs ou éditeurs autres que Apple peuvent fournir leurs propres garanties à l'acheteur utilisateur final mais Apple, dans la mesure de ce qui est permis par la loi, fournit ses produits « en l'état ». Les logiciels distribués par Apple sans ou sous le nom commercial Apple (y compris, de façon non limitative, les logiciels système) ne sont pas couverts par la présente Garantie Limitée. Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au contrat de licence accompagnant le logiciel pour les détails de vos droits concernant son utilisation.

Apple ne garantit pas que le fonctionnement du produit sera ininterrompu ou sans erreur. Apple n'est pas responsable des dommages provenant du non-respect des instructions d'utilisation du produit.

La présente garantie ne s'applique pas : (a) à tout dommage causé par l'utilisation avec des produits non-Apple ; (b) à tout dommage causé par accident, abus, mauvaise utilisation,

inondation, incendie, tremblement de terre ou d'autres causes extérieures ; (c) à tout dommage causé par le fonctionnement du produit hors des utilisations permises ou prévues décrites par Apple ; (d) à tout dommage causé par toute intervention (y compris les mises à niveau et les extensions) effectuée par toute personne qui n'est pas un représentant d'Apple; (e) à un produit ou une pièce qui a été modifié de telle manière à en altérer les fonctionnalités ou les capacités sans l'autorisation écrite d'Apple ; (f) aux pièces consommables, telles que les batteries, sauf si le dommage est dû à un vice de matière ou de fabrication ; (g) à tout dommage esthétique, comprenant notamment toute rayure, éraflure, bosse ou élément en plastique cassé des ports; ou (h) si tout numéro de série Apple a été enlevé ou rendu illisible.

CETTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, ET IL SE PEUT QUE VOUS AYEZ D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER D'UN PAYS À L'AUTRE. LA RESPONSABILITÉ D'APPLE EN CAS D'UN VICE DE PRODUIT MATÉRIEL EST LIMITÉE AU SERVICE DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT TEL QUE DÉTERMINÉ PAR APPLE À SON ENTIÈRE DISCRÉTION. TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS, MAIS NON LIMITÉE À TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, NE SERA APPLIQUÉE APRÈS EXPIRATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS PAYS NE PERMETTANT PAS DE LIMITATION RELATIVE À LA DURÉE DE LA GARANTIE, CETTE LIMITATION NE S'APPLIQUE DONC PEUT-ÊTRE PAS À VOUS. Aucun revendeur, agent ou salarié Apple n'est habilité à modifier, proroger ou compléter la présente garantie Si une disposition quelconque est déclarée illégale ou inapplicable, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée.

A L'EXCEPTION DE CE QUI EST PREVU DANS LA PRESENTE GARANTIE ET DANS LA MESURE AUTORISEE PAR LA LOI, APPLE N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE DIRECT, SPECIFIQUE, ACCESSOIRE OU INDIRECT RESULTANT DE TOUTE VIOLATION DE TOUTE GARANTIE OU CONDITION OU AUX TERMES DE TOUT AUTRE CONCEPT JURIDIQUE, Y COMPRIS DE FACON NON LIMITATIVE TOUTE PERTE D'UTILISATION, PERTE DE REVENU, PERTE ACTUELLE OU PREVISIBLE DE PROFITS (Y COMPRIS TOUTE PERTE DE PROFITS LIES A DES CONTRATS), PERTE DE DISPONIBILITE FINANCIERE, PERTE D'ECONOMIE PREVUE, PERTE D'AFFAIRES, PERTE D'OPPORTUNITES, PERTE DE CLIENTELE, PERTE DE REPUTATION, PERTE, DOMMAGE OU ENDOMMAGEMENT A DES DONNEES, OU PERTE OU DOMMAGE INDIRECT OU CONSECUTIF, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, Y COMPRIS LE REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT OU DE BIENS, TOUS FRAIS DE RECUPERATION, DE PROGRAMMATION OU DE REPRODUCTION DE TOUT PROGRAMME OU DE TOUTE DONNEE STOCKEE OU UTILISEE AVEC LES PRODUITS APPLE ET TOUT ECHEC DANS LA PRESERVATION DE LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES STOCKEES DANS LE PRODUIT. LA PRESENTE LIMITATION NE S'APPLIQUE PAS AUX RECLAMATIONS EN CAS DE DECES OU DE BLESSURES OU EN CAS DE RESPONSABILITE LEGALE POUR DOL OU FAUTE LOURDE ET/OU OMISSIONS. CERTAINS PAYS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRE OU INDIRECT, LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUERA DONC PEUT-ÊTRE PAS À VOUS.

OBTENTION D'UN SERVICE DE GARANTIE

Nous vous prions de bien vouloir accéder à et examiner les ressources d'assistance en ligne mentionnées dans la documentation jointe au produit matériel avant de solliciter un service de garantie. Si le produit ne fonctionne toujours pas correctement après avoir utilisé ces ressources, nous vous prions de bien vouloir contacter les représentants Apple ou, le cas échéant, un point de vente appartenant à Apple (« **Point de Vente Apple** ») dont vous trouverez les coordonnées en utilisant les informations fournies dans la documentation. Un représentant Apple vous aidera à déterminer si votre produit requiert un service et, si c'est le

cas, vous informera de la manière dont Apple vous fournira ce service. Vous devez assister au diagnostic avec votre produit et suivre la procédure de garantie Apple. Apple peut limiter ce service au pays où Apple ou son distributeur agréé a vendu le produit matériel et peut fournir les services de garantie (i) sur place auprès d'un Point de Vente Apple ou dans un point de vente du distributeur agréé, ou bien, le point de vente Apple ou le point de vente du distributeur agréé peuvent envoyer le produit auprès d'un point de service de réparation Apple, (ii) en vous faisant parvenir un bon prépayé (et si vous n'avez plus en votre possession l'emballage originel, Apple pourra vous envoyer un emballage) pour que vous puissiez envoyer le produit au point de service de réparation Apple, ou (iii) en vous faisant parvenir un nouveau produit ou pièce de rechange ou un produit ou une pièce de rechange remise à neuf pouvant être installée par le client. Vous pourrez ainsi réparer ou remplacer votre propre produit (« service de réparation par pièces à installer soi-même » ou « **Services DIY** »). A réception du produit de remplacement ou de la pièce de rechange, le produit ou la pièce originelle devient la propriété d'Apple. Vous acceptez de suivre les instructions, y compris, et si nécessaire, d'organiser le retour du produit ou de la pièce détachée originelle à Apple dans les meilleurs délais. Dans le cas où les Services DIY nécessiteraient le renvoi du produit ou de la pièce détachée originelle, Apple pourra vous demander une autorisation de débit de carte de crédit pour garantir le prix de détail du produit ou de la pièce détachée de remplacement ainsi que les coûts de transport applicables. Si vous suivez les instructions, Apple annulera l'autorisation de débit, et vous ne supporterez pas les coûts de transport du produit ou de la pièce détachée. Si vous ne retournez pas le produit ou la pièce remplacée comme indiqué, Apple débitera la carte de crédit du montant autorisé.

Les options du service, la disponibilité des pièces et les délais de traitement varient. Les options de service peuvent être modifiées à tout moment. Conformément à la loi applicable, Apple pourra vous demander de fournir une preuve d'achat et/ou de respecter des formalités d'enregistrement avant de recevoir un service de garantie. Nous vous prions de bien vouloir vous référer à la documentation jointe pour plus de détails à ce sujet et pour d'autres sujets relatifs à l'obtention d'un service de garantie.

Apple conservera et utilisera les informations client conformément à la Politique de Confidentialité Apple qui peut être consultée à l'adresse suivante www.apple.com/fr/legal/privacy.

Si votre produit est capable de stocker des programmes logiciels, des données ou toute autre information, vous devriez protéger vos données et pour vous prémunir d'éventuelles défaillances de fonctionnement. Avant de remettre ou d'envoyer votre produit pour un service de garantie, il est de votre responsabilité de garder une copie de sauvegarde des contenus et de désactiver tous mots de passe de sécurité. Vous serez responsable de la réinstallation de tous ces logiciels, données et mots de passe. LE CONTENU DE VOTRE PRODUIT SERA EFFACÉ OU LE SUPPORT DE STOCKAGE REFORMATÉ LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES SERVICES DE GARANTIE. Votre produit vous sera retourné configuré tel que vous l'avez acheté, sous réserve des nouvelles versions applicables. Il vous reviendra d'installer de nouveau tous programmes, logiciels, données et mots de passe. La récupération et la réinstallation des logiciels système et d'application et des données de l'utilisateur ne sont pas couverts par la présente Garantie Limitée.

Dans les limites autorisées par la loi, cette garantie limitée est soumise et interprétée conformément aux lois de République d'Irlande, ou pour les consommateurs aux lois du pays dans lequel Apple ou son distributeur agréé a vendu le produit matériel.

Une liste de distributeurs agréés en Europe est disponible à l'adresse suivante : <http://images.apple.com/legal/warranty/docs/iPhoneAuthorizedDistributorsEMEA.pdf>

DROITS LEGAUX DE GARANTIE

En plus de cette Garantie Limitée d'un an, Apple garantit les éventuels défauts de conformité (article L. 211-15 du Code de la Consommation français) et les vices cachés dans les conditions définies aux articles 1641 à 1649 du Code Civil français.

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-15 du Code de la Consommation français, les articles suivants s'appliquent aux consommateurs et sont reproduits ci-dessous :

Article L. 211-4 du Code de la Consommation français : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L. 211-5 du Code de la Consommation français : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L. 211-12 du Code de la Consommation français : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641 du Code Civil français : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648 du Code Civil français : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Apple Sales International, Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, Ireland.

2008 Apple Inc. Tous droits réservés. Apple et le logo Apple sont des marques de Apple Inc., déposés aux Etats-Unis et dans les autres pays.

iPhone FR v1.1